



Déménagement, transport, droit de garde

Par Secu

Bonjour, Je vous envoie ce message car mon ex compagne ne m'a pas avisé officiellement de son déménagement. Elle habite à présent à l'autre bout de la France avec mon fils. Je dois avoir mon fils lundi 14 août pour les vacances. Elle exige que je fasse la moitié du trajet pour venir le chercher. Une requête au jaf a été déposée, par le biais de mon avocate, concernant le déménagement et le fait que je ne sois pas officiellement au courant. Que dois-je faire ?? Dois-je faire ce qu'elle exige?? Aidez moi svp

Par yapasdequoi

Bonjour,
Gardez bien tous les justificatifs de vos dépenses dont le juge pourra exiger le remboursement.

Pour le moment cherchez votre fils, il ne doit pas être victime de vos litiges d'adultes.

Son déménagement sans vous informer est une erreur grave que votre ex va sans doute regretter car celà entrainera a minima une obligation de prendre en charge les transports, et probablement des modifications sur les périodes de garde.

Vous pouvez aussi porter plainte et elle risque une sanction pénale.

Plus d'infos :

[url=<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F11389>][url]

PS : Suivez surtout les conseils de votre avocat qui connaît bien votre dossier.

Par Isadore

Bonjour,

Que prévoit le jugement pour les trajets ?

Par Henriri

Hello !

Secu, vous évoquez qu'une requête au JAF a été déposée via votre avocate, mais votre séparation a-t-elle précédemment déjà fait l'objet d'un jugement par le JAF ?

A+